

CONSEIL MUNICIPAL du 02-12-2016

L'an deux mille seize, le quinze novembre deux mille seize, à vingt heure trente, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Sulpice, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Mme Delfour Monique, Maire.

Présents : Mmes Delfour, Francoual, Pradines, Viard. Mrs Cayla, Larnaudie, Pégourié Plenacoste, Rames.

Absent: Mr Faure (pouvoir : Mme Pradines)

Absent: Mr Delbrel.

Secrétaire de séance : Colette Viard

Rappel de l'ordre du jour :

1. Délibérations :

- décision modificative : régularisation écriture suite dissolution du CCAS
 - projet d'équipement numérique (achat de tablettes pour la maternelle) ; DETR 2017
2. validation du bulletin municipal
3. camping
4. point « communes nouvelles », réflexion
5. questions diverses

1 **DELIBERATIONS**

- Décision modificative budgétaire : il y a lieu d'établir un mandat au compte 678 afin d'honorer un titre CCAS datant de 2014, non inscrit au budget 2016. Le Conseil municipal délibère, à l'unanimité des présents ou représentés, en faveur de cette modification budgétaire.
- Projet d'équipement numérique : pour l'achat de 4 tablettes pour l'école maternelle, sachant que la DETR finance à 80% ce type de projet. Le conseil municipal délibère, à l'unanimité des présents ou représentés en faveur de la mise en œuvre de ce projet.

2 **VALIDATION DU BULLETIN MUNICIPAL**

Les textes du prochain bulletin municipal (n° 18 – décembre 2016) sont validés.

3 **CAMPING**

Le dossier a été transmis au conseiller juridique de Groupama, assureur en responsabilité civile du Maire ; des conseils ont été fournis, notamment en cas de non paiement du loyer.

A ce jour, Mr Pernelle s'est acquitté de son loyer envers la Commune.

Un courrier de son avocat vient de nous parvenir, demandant que la Commune prenne à sa charge le loyer de la parcelle AL 153, appartenant à Mrs Lasfargues.

Ce courrier a été transmis au conseiller juridique, pour avis.

4 POINT COMMUNE NOUVELLE, REFLEXION

Après la dernière réunion tenue à Brengues, la mairie de Marcihac a fait parvenir un projet de questionnaire à soumettre aux habitants des 5 communes concernées. Il sera discuté lors de la prochaine réunion du 19 janvier qui aura lieu à Sauliac ou St Chels.

Certains ont pu exprimer leur opposition au projet, et pourquoi ne pas attendre d'être au pied du mur. A suivi un débat autour de propositions:

- possibilité d'interrompre cette réflexion pour l'instant en période électorale
- nécessité de continuer la réflexion, c'est un projet qui se construit.
- Le manque de compte rendu, de projet structuré d'enthousiasme, de leader.
- Le fait que ça ne se décrète pas, cela se construit sans leader.

Il est demandé à chacun de réfléchir on en parle au prochain conseil.

5 QUESTIONS DIVERSES

- Un devis de maçonnerie nous est parvenu pour le réaménagement de la rampe d'accès à la salle polyvalente et la construction de nouvelles toilettes ; d'autres devis seront demandés, avant réunion de la commission bâtiments communaux.
- Un devis a été demandé pour le raccordement électrique de la serre. Il s'avère que cela nécessite un devis pour l'extension du réseau de 150 m depuis le Mas de Merle jusqu'à la limite du terrain par ENEDIS, Eet un devis par la FDEL pour mettre le compteur.
- La proposition faite par Martine Pradines, responsable de la bibliothèque, d'acheter l'ouvrage d'un auteur dont un de ses ancêtres est originaire de Saint-Sulpice, pour le mettre à disposition des lecteurs, est acceptée à l'unanimité.
- Une réunion du Copil aura lieu le 16 décembre concernant le maillage territorial de l'offre scolaire. Une réunion préparatoire est programmée avec les Maires du RPI ; Jean-Jacques Raffy y est convié. Une réunion aura lieu le 6 janvier avec Mr Lecuire (inspecteur d'académie).
- La fête de Noël du personnel communal est fixée au jeudi 15 décembre à 17h.
- La cérémonie des vœux est fixée au samedi 7 janvier à 17h.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h45.

Le prochain Conseil Municipal est prévu le Mardi 10 janvier 2017 à 20h30.